

LETTRE OUVERTE

Détruite par son agresseur et anéantie par la Justice.

Je m'appelle Astrid, j'ai 30 ans, **j'ai été victime d'un viol.**

Je n'en ai pas parlé pendant deux ans, je pensais pouvoir arriver à vivre normalement et réussir à effacer ce cauchemar.

Les faits se sont déroulés dans la nuit du 28 décembre 2013 à Terre de Haut en Guadeloupe, où j'ai vécu pendant 6 années.

Terre de Haut, c'est une toute petite île de 6 km² et de 1500 habitants, où tout le monde se connaît.

Mon agresseur était mon ancien copain, je l'ai fréquenté pendant un an, j'avais 14 ans et lui 19 ans. C'était ma première relation amoureuse. Nous nous sommes séparés lors de mon départ définitif pour la métropole en juillet 2010.

Je suis retournée en 2013 sur cette île avec ma mère et une amie à elle, pour y passer les fêtes de Noël avec le compagnon de ma mère qui vit sur l'île.

J'étais avec des amis dans un bar, j'étais heureuse, détendue et insouciant car j'étais sur cette île que j'aimais de tout mon cœur, où j'avais passé une partie de mon enfance.

Mon agresseur s'est approché de nous et m'a proposé de discuter un peu plus loin à l'écart du groupe, sachant qu'il avait une copine, il n'y avait aucune ambiguïté, j'ai accepté.

On parlait de tout et de rien, la pluie s'est mise à tomber, une pluie intense; Il m'a alors proposé de se réfugier en face dans la maison de sa grand-mère.

Il a ouvert une porte qui était une chambre, on s'est assis sur un lit, on discutait.

Il a brusquement changé d'attitude, et a fermement mis ses mains entre mes cuisses. J'ai pu repousser ses mains, je me suis levée en tentant de fuir. Il m'a alors projetée contre le canapé. J'avais la poitrine contre le dossier du canapé et les genoux sur l'assise du canapé et il m'a pénétrée.

Je lui ai dit non plusieurs fois, il me tenait les deux bras derrière le dos, je ne pouvais plus bouger.

J'étais tétanisée et figée, comme si je n'habitais plus mon corps, je me sentais dissociée.

Puis il m'a retournée et a éjaculé sur mon cou et ma poitrine.

Je suis ensuite rentrée chez moi comme un robot, j'ai pris une douche, j'étais choquée et j'avais du mal à réaliser ce qu'il venait de m'arriver.

Le lendemain, je n'en ai parlé à personne, j'ai fait comme si rien ne s'était passé.

Le compagnon de ma mère m'a fait remarquer un bleu dans l'intérieur de mon bras, je lui ai dit que je m'étais cognée.

Le séjour s'est terminé, lors de mon départ, mon agresseur a demandé à mes amis « *s' ils étaient au courant de quelque chose ?* ».

Depuis je souffre de différents symptômes et je fais régulièrement des cauchemars qui me rappellent cette **horrible soirée.**

Plus le temps passait plus mes symptômes se sont aggravés et ont commencé à m'entraver de plus en plus dans ma vie de tous les jours.

J'ai eu le courage de retourner sur cette île en 2015, l'agresseur s'est même excusé.

J'avais peur de porter plainte, peur des représailles, peur de la longueur de la procédure judiciaire, peur de revoir mon agresseur, peur que mes symptômes n'empirent.

Ma famille se questionnait sur mon état qui ne faisait que se dégrader, mes symptômes qui se décuplaient, je faisais comme une sorte d'allergie, langue qui gonflait, gorge qui se serrait, je n'arrivais pas à manger, pas à déglutir.

J'ai consulté plusieurs médecins et spécialistes qui m'ont affirmé que je n'avais rien de physiologique et que c'était psychologique.

J'ai décidé d'en parler à mes parents l'été 2016, je n'en pouvais plus, je souffrais trop, je n'arrivais plus à garder tout ça en moi.

Mon père s'est rendu sur l'île le 06 décembre 2016, il voulait que mon agresseur avoue ce qu'il m'avait fait.

Mon père lui a demandé des explications et lui a assené un coup de poing, mon agresseur a porté plainte contre lui.

A la gendarmerie, mon père a alors expliqué la raison de son geste. Lorsque la substitue du Procureur de Basse-Terre a pris connaissance des faits, elle a demandé l'ouverture d'une enquête pour viol.

J'ai porté plainte en décembre 2016.

De nombreux dysfonctionnements et incohérences dès le début.

- Le 06 décembre 2016, un gendarme qui était présent lors de la venue de mon père à Terre de Haut, avait **annoncé l'ouverture d'une enquête pour viol** de la part de Mme X, alors substitue du Procureur de Basse-Terre.
La substitue du Procureur a été contactée et a confirmé avoir demandé aux gendarmes l'ouverture d'une enquête pour viol.
Ce document n'a jamais figuré dans le dossier.
- Le 05 octobre 2017, à 11H30, mon père a téléphoné au greffe du tribunal de Basse Terre **pour connaître l'avancement du dossier.**
Il lui a été répondu que ce dernier n'existait pas.
Puis il a été rappelé car il avait été retrouvé un peu plus tard.
- L'accusé a changé plusieurs fois de déclarations, commençant par nier sa présence au moment des faits en inventant un faux alibi (sa copine) pour finalement reconnaître un rapport sexuel prétendu consenti à ladite date.
Il a menti pendant toute la durée de l'enquête sans qu'à aucun moment il n'ait été suspecté ou essayé d'être confondu.
- Dès le début de l'enquête, **l'enquêteur de la gendarmerie de Terre de Haut, s'est basé uniquement sur le retour de l'expertise ADN de la tenue que je portais ce soir-là, qui n'a finalement servi à rien, le rapport ayant finalement été reconnu.**
- **À la suite de cela, à deux reprises, l'enquêteur est revenu vers le Procureur de la République de Basse-Terre, afin de classer l'affaire, heureusement il n'a pas été suivi.**
- **L'enquêteur a convoqué et entendu un faux témoin, qu'il connaissait personnellement, à la place d'un témoin capital.**
L'enquêteur a été informé de cette erreur, mais n'a jamais convoqué le vrai témoin, qui était présent lorsque, devant la gendarmerie, mon agresseur a avoué spontanément à mon père le rapport qu'il niait jusqu'alors.
- Un témoin capital convoqué qui habitait sur l'île ne s'est jamais présenté, **mais la gendarmerie n'a pas insisté pour l'auditionner.**

- Un autre témoin m'a vue partir avec l'agresseur pourtant **l'enquêteur ne lui a posé aucune question à ce sujet.**
- **L'enquêteur étant proche de la belle-mère de l'agresseur**, comment un gendarme qui enquête sur un viol peut-il avoir autant de liens proches avec des témoins ou la belle famille de l'agresseur ?
- Un témoin a informé hors procédure l'enquêteur que l'accusé **avait été dénoncé publiquement par une autre victime du même crime.** **Pourtant, il n'a ni convoqué officiellement le témoin en question, ni la victime** afin de connaître la véracité de ses propos.

Au final, l'enquête a duré une année avec seulement 5 témoins entendus !!!

- Le suspect en garde à vue a déclaré dans une déposition en réponse à une question posée: *« je ne sais pas comment expliquer ça, il y a beaucoup de mensonges dans ce qu'elle dit, mais tout se paye un jour ».*
Comment un gardé à vue peut-il menacer la plaignante de représailles sans en être inquiété ?

Il a également dit plusieurs fois dans ses dépositions : **« Tu ne prends aucun plaisir à faire cela »** « cela » signifiant « violer quelqu'un ».

Le gendarme n'a pas relevé cette phrase pourtant cette phrase **a interpellé l'Avocat Général le jour du procès.**

Une information judiciaire a enfin été ouverte en décembre 2018.

- En mai 2020, l'avocate qui m'accompagnait depuis le début **s'est désistée complètement du dossier**, ne répondant plus à mes mails ni à mes appels.
- Cette avocate dès le début de la procédure a demandé au Procureur de la République de Basse-Terre, **le dépaysement de l'enquête**, pour **des motifs de proximité de l'enquêteur** avec la belle-mère du suspect, mais aussi pour des raisons de **proximité entre un magistrat du tribunal de Basse-Terre et la belle-mère.** Ce dernier en a été informé, il a alors interpellé mon avocate car **elle était prête à dénoncer tous les dysfonctionnements du dossier prêtant bienveillance à l'agresseur.** Le dépaysement de l'enquête a été refusé.

Mon père a été convoqué par la Juge chargée de l'instruction, elle a confirmé à mon père **« en être là parce que « certaines personnes n'avaient pas fait leur travail... »** .

Le 20 janvier 2021, mon agresseur **a été mis en examen et placé sous contrôle judiciaire soit 5 ans après mon dépôt de plainte.**

Mars 2021, j'ai eu une confrontation avec mon agresseur, il a reconnu un rapport consenti à cette date : encore une nouvelle version de celui-ci.

Il a été demandé un non-lieu après six longues années d'enquête et d'instruction bâclée pour le motif suivant :

*« A l'issue de la trop longue procédure d'instruction, et sans remettre en cause la réalité de la souffrance de la plaignante, souffrance indubitablement amplifiée **par une procédure judiciaire ayant connu des longueurs injustifiées**, force est de constater qu'il n'existe pas d'élément suffisant permettant le renvoi de Monsieur X devant une juridiction de jugement. »*

Cette longueur a pourtant été dénoncée plusieurs fois aux divers intervenants enquêteurs, Procureur de la République, Juge d'Instruction ainsi qu'au Ministère de la Justice.

L'appel du non-lieu a été interjeté, **l'ordonnance de non-lieu a été réformée en balayant les arguments du Procureur** et de la Juge d'instruction, et a renvoyé mon agresseur devant la Cour Criminelle.

Aujourd'hui, j'apprends que cet ancien Procureur, Patrick Desjardins **est mis en examen pour viol et violences conjugales.**

Le procès

Le procès s'est ouvert le 18 décembre 2023, **le Premier Président de la Cour Criminelle s'est déporté pour les raisons évoquées plus haut (proximité avec la belle-mère l'agresseur)**, au profit d'une Présidente qui a été remplacée au dernier moment par un Président (Conseiller à la Cour d'Appel de Basse-Terre).

L'agresseur s'est présenté en bermuda en toute décontraction avec sa compagne en mini short, il a été demandé par son avocat qu'elle soit entendue comme témoin de dernière minute.

Lors du procès, **elle a changé de version afin de s'accorder avec M.X, ses déclarations sont en contradiction totale avec sa déposition**, cela a interpellé la Cour, sans aucune sanction.

Des témoins ont été entendus en visio-conférence : les écrans étaient dirigés uniquement vers la Cour.

Mon expertise psychologique qui raconte mes épreuves, ma vie, depuis ma petite enfance a été présentée à mon agresseur et à la Cour. Quant à la sienne, elle était vide et très peu détaillée par rapport à la mienne.

Un témoin a dénoncé pendant l'audience **une personne ayant subi également un viol de la part de l'agresseur**, tout le monde a été étonné mais **personne n'a réagi**.

L'avocat de la partie adverse a suggéré pendant sa plaidoirie que l'accusé devait me présenter ses excuses, chose qu'il n'a pas faite.

Une journée éprouvante, durant laquelle mon agresseur n'a parlé qu'une vingtaine de minutes tout au plus. Ses incohérences, ses contradictions n'ont été ni soulignées, ni reprises par la Cour. Je me suis sentie en terrain hostile et j'avais la sensation que tout était déjà écrit.

Je regrette profondément d'avoir demandé le huis clos, le déroulement de mon procès aurait été surement bien différent.

Le procès a commencé à 08H30 et s'est terminé vers 20H45. **Le délibéré a duré seulement 30 minutes.** La lucidité des magistrats après 12 heures (hors pause) de débats pour juger objectivement l'affaire et rendre un juste verdict n'a pu qu'en être affectée.

Le verdict

Malgré **6 années de détention requises et un mandat de dépôt à effet différé**, l'accusé a été acquitté mais pour **un motif encore différent que celui évoqué dans le premier non-lieu** :

« Il est également constant que Madame XXX a connu depuis 2014 une souffrance psychique ainsi que l'attestent les nombreux témoignages.

S'il est certain qu'il ressort des débats et spécialement de l'expertise psychologique, que Mme XXX n'a pas pleinement souhaité le rapport sexuel, la cour n'a cependant pas eu la conviction que la violence ou la contrainte alléguées, éléments constitutifs de l'infraction dont elle se prévaut sont établies.

Dès lors, la Cour n'a pas l'intime conviction que M.X est coupable des faits de viol dont il est accusé. »

Comment la Cour Criminelle peut-elle acquitter un mis en cause sans tenir compte de la demande de l'Avocat Général et passer de 6 années d'emprisonnement à rien ?

Une motivation qui déforme et interprète mon expertise psychologique afin de motiver l'acquittement de mon agresseur.

Comment la Cour peut-elle déclarer que **JE N'AI PAS « PLEINEMENT » SOUHAITÉ LE RAPPORT SEXUEL ? J'ai repoussé sa main, j'ai tenté de fuir, j'ai dit non plusieurs fois. JE N'AI ABSOLUMENT PAS SOUHAITÉ CE RAPPORT**, c'était évident, il n'y avait rien de difficile à comprendre ! Un rapport est souhaité ou non.

Il est également noté : « *La cour n'a cependant pas eu la conviction que la violence ou la contrainte alléguées, éléments constitutifs de l'infraction dont elle se prévaut sont établies* ».

Pourtant l'Avocat Général qui a examiné minutieusement chaque élément du dossier, a démontré et insisté sur le fait qu'il y avait eu de la violence et de la contrainte.

J'ai bien exprimé et fait comprendre à mon agresseur que je n'ai pas souhaité ce rapport.

J'ai été ensuite violemment projetée sur un canapé, j'avais les bras maintenus dans le dos, la poitrine bloquée contre le dossier du canapé, les genoux sur l'assise du canapé, je ne pouvais plus bouger !

Il m'a ensuite retournée et éjaculé sur le cou et la poitrine.

N'est-ce pas de la contrainte ? N'est-ce pas de la violence ? Mon agresseur est quelqu'un de violent, et il est connu de la justice pour cela.

Aujourd'hui, on me reproche que mes intentions n'ont pas été comprises alors qu'elles étaient très claires. **Mais qu'aurais-je dû faire de plus afin que mon agresseur comprenne ? J'avais 18 ans, j'étais complètement terrorisée et tétanisée.**

Je ne comprends pas ce verdict.

Je ne comprends pas cette loi du consentement qui pour moi défend les agresseurs, il y a quand même eu un témoin qui atteste d'un bleu, de nombreuses attestations de médecins, une expertise psychologique, qui démontrent que j'ai des symptômes post traumatiques suite à ce viol.

J'ai été cohérente et constante dans mes propos depuis le début contrairement à lui.

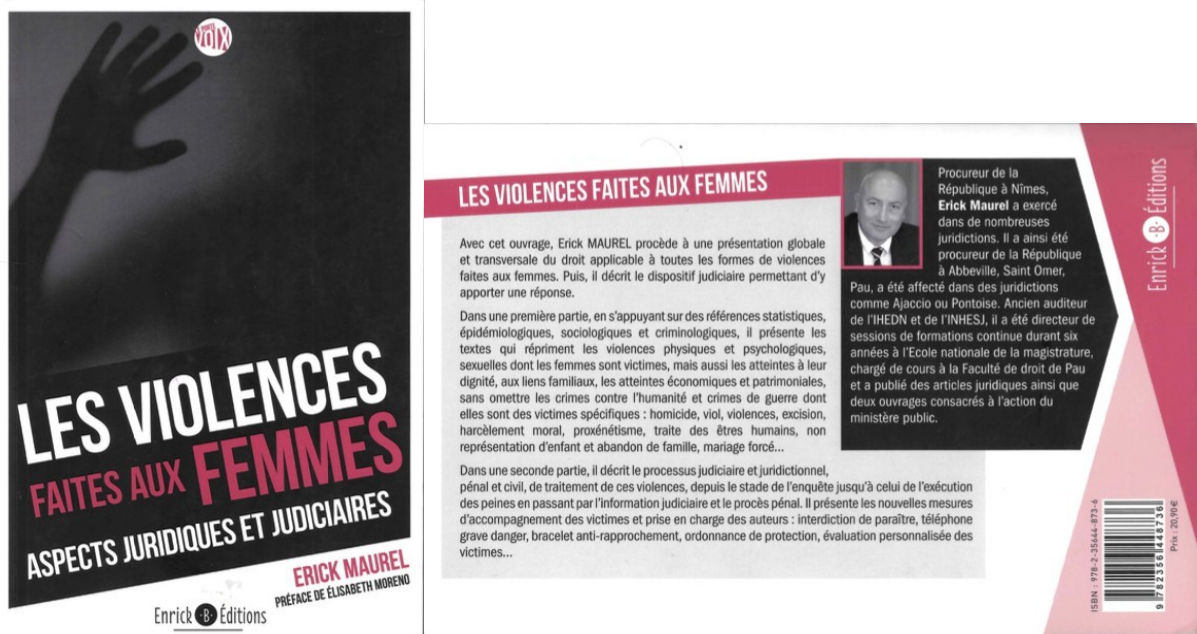
Les questions que je me pose aujourd'hui :

Comment prouver un viol, quand il n'y a aucun témoin ?

Il est écrit que je *n'ai « pas pleinement souhaité le rapport »*.

Comment se fait-il alors que cela ne soit pas considéré comme un viol ? Que faut-il de plus ?

Le Procureur Général a écrit un livre « *Les violences faites aux femmes* » dans lequel il défend les femmes, il consacre même une page au consentement.



Voici quelques extraits de son livre :

A la page 123, il écrit : « **Consentir signifie accepter librement et en connaissance de cause l'acte sexuel.** »

*« Dans la pratique, cependant, les juges recherchent dans les éléments de fait les indices qui permettent de motiver, **non seulement l'expression du refus à l'acte, l'expression verbale ou physique d'une absence de consentement, mais aussi les circonstances de fait qui n'ont pas permis à la victime de faire connaître son absence de consentement: victime sidérée, victime endormie, victime enivrée ou droguée, victime vulnérable, victime mineure dont l'âge permet d'écarter toute possibilité de consentement, recours à un stratagème par l'auteur..** »*

La lecture de cet ouvrage n'a fait qu'amplifier mon sentiment d'incompréhension et de sidération et je comprends encore moins pourquoi il n'a pas fait appel à l'acquiescement.

- **Dans la motivation de la décision, il est aussi écrit « Pour Mme XXX le rapport était non consenti et forcé, alors que pour M.X il était consenti et sans violence... »** Pourquoi la version de M.X est-elle mise au même niveau que la mienne alors **qu'il n'a pas cessé de changer de version depuis le début ?**

Il avait indiqué que la nuit du 28 décembre 2013, il se trouvait avec sa copine, qu'il avait même dormi avec elle chez ses parents et que de ce fait rien n'avait pu se passer, ensuite il reconnaît le rapport...mais faisant croire qu'il était consenti. **A-t-on le droit de mentir autant, de changer autant de fois de versions sans en être inquiété ?**

Mon avocat a adressé un courrier au Parquet Général afin d'obtenir le droit à un procès en appel.

Malgré ce, le 28 décembre 2023, soit 10 ans jour pour jour du viol, le Procureur Général, M. Maurel, auteur du livre précité m'informe qu'il ne ferait pas appel.

10 années de souffrance. de symptômes. de combat . pour en arriver là.

Ce procès ne m'a pas réparée mais détruite et anéantie.

Je suis empêchée dans ma vie quotidienne par ces symptômes handicapants qui sont apparus suite à cette agression, usée par cette procédure longue et éprouvante, dépitée, perdue face à cette décision rendue par la Justice, perdue dans cette société, dans cette loi du consentement qui selon moi défend et protège les violeurs.

Depuis ce procès, je me pose beaucoup de questions sur la réalité de ce que j'ai vécu :

Une enquête bâclée, la longueur injustifiée de la procédure, les incohérences, les dysfonctionnements, les étroites relations entre les différentes personnes.

Tout cela dénoncé dès le départ et à de multiples reprises, le déroulement déroutant du procès, et le fait qu'il n'y ait pas eu appel malgré les 6 ans d'emprisonnement requis par l'Avocat Général.

Je ne comprends pas, **j'ai besoin de comprendre** pour me relever, pour avancer et continuer à vivre.

Je n'ai plus de recours, sept années de procédure se ferment, on m'interdit un nouveau procès.

Mon agresseur est libre de recommencer, il a menti en toute conscience, il continue à mener sa vie en toute quiétude, conforté par la Justice.

Je ne peux plus retourner sur cette île Terre de Haut qui m'était si chère, j'ai dû faire ce deuil !

M'efforcer de vivre une vie qui n'est pas celle que je voulais parce que j'ai subi ce viol ! Une victime qui doit fuir les îles, **qui n'est protégée en aucune façon de son agresseur**, qui est empêchée sans cesse à cause de ses symptômes et ses peurs et je dois encore continuer à vivre comme cela ?

Au nom de quoi ?

Tout cela après sept années d'attente ?

Visiblement, je ne dois pas être la seule.

Que deviennent ces femmes ? Comment se reconstruire et ne plus avoir peur ?

Comment croire en la Justice ? Ne pas penser que la Justice protège les agresseurs qui se confondent en mensonges pour cacher leurs actes abominables ?

Comment tolérer une telle proximité entre les professionnels de la Justice et les témoins ? Est-il possible que la Justice soit aussi défaillante ?

Est-ce une Justice à double vitesse ?

Un sentiment d'incompréhension. L'impression que le viol est banalisé.

Cette justice est horrible pour les victimes de viol.

Porter plainte est très difficile, la procédure qui s'en suit est longue, une grande majorité des affaires est classée sans suite, ou **correctionnalisée pour aller plus vite, le viol n'est alors pas reconnu comme un crime mais comme une agression sexuelle, une peine de plus pour la victime qui voit ce qui lui est arrivé minimisé et renommé, une honte.**

C'est encore plus long pour la Cour d'Assises et la Cour Criminelle.

C'est un long parcours où l'on n'est pas accompagné et souvent malmené.

Heureusement, j'ai été soutenue par mes parents et mon compagnon tout au long de cette épreuve et tout particulièrement par mon père qui a sans cesse écrit afin que mon affaire ne tombe pas dans l'oubli et qui a relevé et signifié toutes les incohérences à qui de droit durant cette procédure.

Ce soutien est très important pour ne pas sombrer, les thérapies coûteuses, les frais d'avocats ont été conséquents pendant toute cette période. Période durant laquelle il est **impossible de mener une vie normale tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel.**

Comment font les victimes qui n'ont ni aide, ni soutien, ni argent ?

Personnellement et professionnellement, après avoir subi un tel crime et une telle injustice, se reconstruire, affronter les regards quand on a été souillée par son agresseur, bafouée de la sorte par un tel verdict, quand on a perdu confiance en soi, quand on essaye de cacher ses symptômes que l'on croit visibles et qui vous empêchent d'utiliser la totalité de vos capacités, c'est une **double peine qui entrave la vie au quotidien, qui vous détruit et qui rend impossible l'oubli de ce drame.**

Je me sens aussi **incomprise par la société en général**, qui, quand j'aborde le sujet me rétorque « *qu'il faut faire confiance à la Justice, qu'elle fera son travail, qu'il faut passer à autre chose, que le Karma fera les choses* », ces phrases m'horripilent, ceci est insoutenable quand je vois comment la Justice a traité mon affaire, quand je dois accepter que l'on me prive d'un nouveau procès, quand je sais mon agresseur acquitté définitivement.

Comment accepter l'inacceptable après avoir tout dénoncé et ne pas avoir été entendue ?

Est-ce que le viol est banalisé en France ?

Où cherche-t-on à banaliser le viol en France aujourd'hui ?

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.